



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-AGE-0024

I. Cadre de la décision

Article 2, § 1^{er}, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant déléguations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Administration générale de l'Enseignement, Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- Rang et/ou fonction : Rang 16 - Directeur général ;
- Nom et prénom : DAVID Quentin.

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Administration générale de l'Enseignement, Direction générale du Pilotage du Système éducatif, Service d'appui ;
- Rang et/ou fonction : Rang 12 - Directeur ;
- Nom et prénom : VANHEESBEKE Xavier.

III. Compétence(s) déléguée(s)

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 44, al. 2, 1°, de l'AGCF du 03/09/2020	Délégation de compétence est donnée aux fonctionnaires généraux et aux directeurs, chacun dans le cadre des attributions dévolues à leurs services respectifs, pour : 1° engager budgétairement les dépenses se rapportant à un engagement juridique qu'ils sont habilités à prendre par délégation.
Art. 44, al. 2, 2°, de l'AGCF du 03/09/2020	Délégation de compétence est donnée aux fonctionnaires généraux et aux directeurs, chacun dans le cadre des attributions dévolues à leurs services respectifs, pour : 2° constater les droits en faveur des tiers, assurer leur liquidation et donner l'ordre de leur paiement.
Art. 44, al. 2, 4°, de l'AGCF du 03/09/2020	Délégation de compétence est donnée aux fonctionnaires généraux et aux directeurs, chacun dans le cadre des attributions dévolues à leurs services respectifs, pour : 4° approuver les comptes à rendre par les trésoriers et receveurs du Ministère.

DO	PA	AB	Libellé
41	40	0102	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement
41	40	0103	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.
41	40	0104	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"
41	40	0107	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement
41	40	0108	Maison des maths et du numérique
41	40	0109	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire, d'activités citoyennes et de lutte contre le harcèlement à l'école
41	40	0110	Provision pour une intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail

41	40	0111	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire
41	40	0114	Dépenses de toute nature relatives aux projets menés dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement en alternance
41	40	1201	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
41	40	3304	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise
41	40	7401	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
41	41	0110	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation
41	41	0111	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement
41	41	1230	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation
41	41	4101	Office Francophone de Formation en Alternance
41	50	3301	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre
41	50	3311	Subventions aux associations de parents
41	50	3502	Cotisations au consortium European Schoolnet
41	25	1201	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
41	25	7401	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
41	50	1201	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

41	50	7401	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
52	94	0104	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué, les compétences seront exercées par le suppléant :

- o Entité : Administration générale de l'Enseignement, Direction générale du Pilotage du Système éducatif, Service d'appui ;
- o Rang et/ou fonction : Rang 10 – Attachée juriste ;
- o Nom et prénom : MEEUS Anne-Françoise.

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

Les compétences sont subdélégées pour l'ensemble de la Direction générale du Pilotage du Système Educatif, y compris le Service général de l'Inspection et le Service général du Pilotage des Ecoles et des Centres psycho-médico-sociaux, pour un montant inférieur à 25.000 € HTVA.

VI. Durée de la délégation.

Date d'entrée en vigueur :

Date et signature du subdélégué :

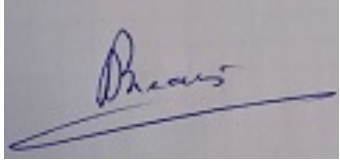
Date et signature de l'autorité délégataire :



Signé par Quentin DAVID le 02/02/2021 10:39:20



Signé par Xavier VANHEESBEKE le 02/02/2021 10:49:17



Signé par Anne-Françoise MEEUS le 03/02/2021 09:46:22